

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 24 mars 2016

L'An Deux Mil Seize, le jeudi 24 mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN et Jean-Charles GESLAND, Mmes Pascale FOUGERAY et Yveline LEPESQUEUR, M. Laurent MAUDET, M. Thierry GAUTIER, Mme Marie-Françoise MAUBOUSSIN.

Absents excusés : M. André MAUFAY, Mme Sophie GALPIN, MM. Jacky LETAY et Christophe CHATELAIN, Mme Françoise POTIER.

M. André MAUFAY a donné pouvoir à Mme Armelle REIGNIER.

Mme Sophie GALPIN a donné pouvoir à M. Jean-Charles GESLAND.

Mme Françoise POTIER a donné pouvoir à M. Jean-Louis DROUIN.

M. Thierry GAUTIER a été élu secrétaire de séance.

#### Approbation du procès-verbal du 25 février 2016

Le procès-verbal de la séance du jeudi 25 février 2016 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

#### Approbation du Compte de Gestion du Budget Assainissement de l'exercice 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion du Budget Assainissement de l'exercice 2015, dressé par M. Bertrand LERAY, Receveur Municipal.

#### Approbation du Compte Administratif Assainissement 2015

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à :	53 255.18 €
Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à :	76 068.66 €
Report de l'exercice précédent :	19 149.20 €
Déficit de la section de fonctionnement au 31/12/2015 est de :	3 664.28 €
Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à :	9 427.03 €
Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à :	11 428.58 €
Report de l'exercice précédent :	25 782.89 €
L'excédent de la section d'investissement au 31/12/2015 :	23 781.34 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Compte Administratif 2015 Assainissement a été adopté à l'unanimité des votants.

#### Affectation du résultat 2015

Concernant le Budget Primitif Assainissement 2016, le Conseil Municipal décide que :

- La somme de 3 664 € sera reportée à la ligne 002, dépenses de fonctionnement.
- La somme de 25 781 € sera reportée à la ligne 001, recettes d'investissement.

#### Vote du Budget Primitif Assainissement 2016

Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif Assainissement 2016.

Le Conseil Municipal décide de voter le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

**Section de fonctionnement :** Recettes : 67 959 €                      Dépenses : 67 959 €

**Section d'investissement :** Recettes : 100 209 €                      Dépenses : 100 209 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif Assainissement 2016 ainsi proposé et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour son exécution.

### **Approbation du Compte de Gestion du Budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de l'exercice 2015**

Suite à la suppression du CCAS par délibération en date du 17/12/2015, il appartient au Conseil Municipal d'approuver ou non le compte de gestion. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du Budget du CCAS de l'exercice 2015, dressé par M. Bertrand LERAY, Receveur Municipal.

### **Approbation du Compte Administratif du Budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de l'exercice 2015**

Suite à la suppression du CCAS par délibération en date du 17/12/2015, il appartient au Conseil Municipal d'approuver ou non le compte administratif.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à :	1 862.00 €
Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à :	2 335.13 €
L'excédent de la section de fonctionnement au 31/12/2015 est de :	849.94 €
Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à :	0.00 €
Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à :	0.00 €
L'excédent de la section d'investissement au 31/12/2015 :	0.00 €
Déficit antérieur reporté :	0.00 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Compte Administratif 2015 Commune a été adopté à l'unanimité des votants.

### **Affectation du résultat du Budget CCAS 2015**

Madame REIGNIER rappelle que, suite à la suppression du CCAS par délibération en date du 17/12/2015 supprimant le Centre Communal d'Action Sociale, le résultat de clôture de l'année 2015 doit être intégré au résultat du Budget Principal de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la somme de 849 € sera reportée à la ligne 002, recettes de fonctionnement, du budget primitif principal 2016.

### **Approbation du Compte de Gestion du Budget Commune de l'exercice 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du Budget Principal de la Commune de l'exercice 2015, dressé par M. Bertrand LERAY, Receveur Municipal.

### **Approbation du Compte Administratif 2015 Commune**

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à :	626 852.91 €
Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à :	440 515.29 €
Report de l'exercice précédent :	120 743.96 €
Excédent de la section de fonctionnement au 31/12/2015 est de :	307 081.58 €
Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à :	116 901.68 €
Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à :	233 795.74 €
Report de l'exercice précédent :	169 197.39 €
L'excédent de la section d'investissement au 31/12/2015 :	52 303.33 €
Il convient en outre d'intégrer les résultats de clôture de l'exercice 2013 du budget de l'AFR :	
Fonctionnement :	487.30 €
Investissement :	5 534.18 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Compte Administratif 2015 Commune a été adopté à l'unanimité des votants.

### **Affectation du résultat 2015 - Budget Commune**

Concernant le résultat du Budget Primitif Principal 2016, le Conseil Municipal décide que :

- La somme de 307 568 € sera reportée à la ligne 002, recettes de fonctionnement.
- La somme de 57 837 € sera reportée à la ligne 001, recettes d'investissement.

Madame Françoise POTIER rejoint la réunion à 20h45

### **Vote des taux d'imposition des quatre taxes directes locales.**

Madame le Maire rappelle que, suite au transfert de la compétence voirie à la Communauté de Communes du Pays Belmontais, cette dernière va augmenter ses taux d'imposition afin de faire face à l'augmentation des dépenses que cette transmission implique. En contrepartie, les communes membres, déchargées d'une partie de leurs dépenses de voirie, se sont engagées à baisser leurs taux d'imposition des quatre taxes directes locales : la Taxe d'Habitation, le Foncier Bâti, le Foncier Non Bâti et la Cotisation Foncière des Entreprises. Le calcul des nouveaux taux a été confié à la Trésorerie. Après avoir pris connaissance de la simulation effectuée par M. Bertrand LERAY, Receveur Municipal, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de baisser, pour l'année 2016, les taux des impôts directs locaux, conformément à l'état 1259, soit :

- |  |   |                 |
|--|---|-----------------|
| - la Taxe d'Habitation                   | à | <b>14.63 %</b>  |
| - le Foncier Bâti                        | à | <b>13.21 %</b>  |
| - le Foncier Non Bâti                    | à | <b>27.08 %</b>  |
| - la Cotisation Foncière des Entreprises | à | <b>19.99 %.</b> |

### **Participation 2016 au SIVOS de St Marceau-Maresché.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une participation d'un montant de 80 000 € au SIVOS de St Marceau-Maresché, pour l'année 2016.

Le versement de cette participation s'effectuera en plusieurs fois au cours de l'année 2016 en fonction des besoins de trésorerie du SIVOS. Cette somme est inscrite au compte 65548 du Budget Primitif 2016.

### **Vote du Budget Primitif 2016 - Budget Commune**

Monsieur Jean-François BELLISSEN, membre de la commission budget, présente le projet de Budget Primitif 2016 de la Commune.

Le Conseil Municipal décide de voter le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Section de fonctionnement :                      Recettes : 886 170 €                      Dépenses : 886 170 €

Section d'investissement :                      Recettes : 683 519 €                      Dépenses : 683 519 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2016 ainsi proposé et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour son exécution.

### **Budget Primitif 2016 Commune - Principales dépenses d'investissement :**

- Remboursement du capital des emprunts 52 302 €
- Logiciels 1 100 €
- Élaboration d'un PLU : 14 000 €
- Matériel divers : 1 192 €
- Travaux dans les bâtiments communaux : 61 000 €
- Extension du réseau ERDF : 13 633 €
- Aménagement de la rue de l'Église (travaux + honoraires) : 471 665 €

### **Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2016**

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016, le projet susceptible d'être éligible est l'aménagement de la rue de l'Église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet précité et décide de solliciter un concours de l'État. Le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à déposer cette demande au titre de la DETR de 2016,
- atteste de l'inscription de ce projet au budget de l'année 2016,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la commune à réaliser ces travaux.

### **Déclaration d'intention d'aliéner : Parcelle AB n°117 et 260, rue du Mans et ZN n°46 rue de la Fuie.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renoncer à son droit de préemption.

### **Questions diverses.**

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, une première sortie sur le terrain a eu lieu ce mardi, le 22 février 2016, avec le bureau d'études en charge de ce dossier.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des démarches entreprises pour gérer et empêcher le stationnement illicite de gens du voyage dans la zone de la Pitoisière.

Madame REIGNIER a de nouveau été sollicitée par une entreprise qui installe des éoliennes et qui propose de venir présenter son action et son projet. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à cette démarche.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 28 avril 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 22h45.